



Refus temps partiel de droit

Par Mmbonsplans

Je suis agent contractuel de la fonction publique hospitalière. J'ai demandé un temps partiel de droit à 80% suite à la naissance de mon enfant.

L'employeur m'indique valider le temps partiel à 80% mais refuse la journée non travaillée demandée soit le mercredi sur le motif qu'il y a une réunion de service l'après-midi où ma présence est indispensable. Il propose un autre jour de la semaine qui ne me convient pas.

La réunion se tient en présentiel et distanciel selon les participants.

Pour cette réunion hebdomadaire, l'encadrement demande de transmettre en amont les points à discuter en réunion et rédige systématiquement un compte-rendu avec les décisions prises.

Je peux donc préparer les éléments et prendre connaissance des réponses.

Quels sont les recours possibles ?

Merci d'avance pour votre éclairage.

Par Isadore

Bonjour,

Vous n'avez pas le choix de vos horaires de travail. Vous avez le droit à une réduction de votre temps de travail mais pas de choisir votre jour d'absence. Vous n'avez d'ailleurs même pas droit à jour d'absence, votre temps de travail quotidien aurait tout simplement pu être réduit.

Essayez de négocier avec votre hiérarchie.